



# Assemblée générale

Distr. générale  
26 juillet 2019  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quatorzième session

Point 68 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Promotion et protection des droits de l'enfant :  
suite donnée aux textes issus de la session  
extraordinaire consacrée aux enfants**

## **Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport évalue les mesures prises en 2018 en vue d'édifier un monde digne des enfants et met en évidence les mesures qu'il reste à prendre à cette fin ainsi que les réorientations stratégiques à opérer pour atteindre les objectifs qui ne l'ont pas été.

Le rapport a été établi en application de la résolution S-27/2 que l'Assemblée générale a adoptée à sa vingt-septième session extraordinaire, en 2002, et des résolutions 58/282 et 61/272, dans lesquelles l'Assemblée a prié le Secrétaire général de rendre compte régulièrement des progrès réalisés dans l'application du Plan d'action qui figure en annexe de la résolution S-27/2.

---

\* A/74/150.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	3
II. Suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants . . . .	4
A. Planifier en tenant compte des enfants . . . . .	4
B. Promouvoir l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant . . . . .	5
C. Coopérer avec des partenaires et mobiliser des ressources en faveur des enfants . . . . .	6
D. Suivi des progrès . . . . .	8
E. Participation et libre expression des enfants . . . . .	9
III. Progrès accomplis dans les quatre grands domaines du Plan d'action « Un monde digne des enfants » . . . . .	10
A. Promouvoir une existence saine . . . . .	10
B. Dispenser un enseignement de qualité . . . . .	14
C. Protéger contre la maltraitance, l'exploitation et la violence . . . . .	16
D. Lutter contre le VIH/sida . . . . .	18
IV. Perspectives d'avenir . . . . .	20

## I. Introduction

1. À la session extraordinaire consacrée aux enfants, que l'Assemblée générale a tenue en 2002, les délégations de 190 pays ont adopté la Déclaration et le Plan d'action intitulés « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe), dans lesquels les gouvernements ont pris l'engagement d'atteindre une série d'objectifs et de cibles spécifiques, assortis de délais et mesurables, en faveur des enfants et des jeunes, l'accent étant mis sur : a) la promotion d'une existence saine ; b) l'offre d'un enseignement de qualité ; c) la protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence ; d) la lutte contre le VIH/sida. Le présent rapport, qui est le dix-septième du genre, fait le point des progrès accomplis dans la suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire.

2. Au niveau mondial, on a constaté que de nombreux aspects du bien-être des enfants avaient continué de s'améliorer en 2018. Par exemple, le taux de mortalité des moins de 5 ans a baissé, passant de 93 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à 39 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2017, ce qui représente 132 millions de vies sauvées ; la mortalité postinfantile a diminué au cours de la même période, les progrès les plus notables ayant été enregistrés dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, ce qui donne à penser que d'autres avancées sont possibles d'ici à 2030 ; les estimations actualisées concernant la malnutrition montrent que le nombre d'enfants souffrant d'un retard de croissance a reculé de 25 % entre 2000 et 2018 ; le nombre d'enfants qui vont à l'école est plus élevé que jamais ; la parité filles-garçons en ce qui concerne les taux d'achèvement des études primaires et secondaires est une réalité dans le monde entier. En outre, de nouvelles données indiquent que 25 millions de mariages d'enfants ont été évités grâce aux efforts déployés ces 10 dernières années, l'Asie du Sud ayant été le moteur des progrès accomplis à cet égard dans le monde. De même, grâce au développement de la prévention de la transmission mère-enfant du VIH, 1,8 million d'infections pédiatriques par le VIH ont pu être évitées depuis 2000.

3. Malgré ces bonnes nouvelles, dans plusieurs domaines, l'ampleur du défi que représente la réalisation des droits de l'enfant reste terrifiante et les avancées faites dans le monde masquent des résultats inégaux, de nombreux enfants étant laissés pour compte. Quelque 15 000 enfants meurent encore chaque jour, pour la plupart de maladies traitables et d'autres causes évitables, et 50 pays sont encore loin d'atteindre les cibles 2.2 et 3.2 relatives aux objectifs de développement durable, qui se rapportent à la mortalité postinfantile. Certes, le nombre d'enfants souffrant d'un retard de croissance est en baisse, mais une proportion beaucoup trop élevée d'enfants continue de souffrir de dénutrition, et le taux d'anémie chez les filles et les femmes en âge de procréer est demeuré inchangé entre 2012 et 2016. Plus de 124 millions d'enfants en âge d'être scolarisés dans l'enseignement primaire et le cycle inférieur de l'enseignement secondaire dans le monde ne vont pas à l'école. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, la prévalence des mariages d'enfants reste aussi élevée qu'il y a 25 ans. Si les progrès ne s'accélèrent pas, plus de 150 millions de filles dans le monde seront probablement mariées enfants d'ici à 2030. On estime que 1,2 million d'enfants de moins de 9 ans vivaient encore avec le VIH en 2017.

4. Le plus alarmant est que, dans beaucoup de régions du monde, on assiste à l'apparition de nouvelles menaces à l'égard des droits de l'enfant et à une réduction à néant des progrès accomplis par le passé. En 2018, les besoins humanitaires ont continué d'augmenter, 101 millions de personnes étant ciblées par l'aide humanitaire fournie par le système des Nations Unies, contre 77 millions en 2014<sup>1</sup>. Environ

<sup>1</sup> Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Global Humanitarian Overview 2019 », 2018.

420 millions d'enfants, soit près d'un enfant sur cinq à l'échelle mondiale, vivent dans des régions touchées par un conflit, notamment dans les pays suivants : Afghanistan, Iraq, Libye, Mali, Myanmar, Nigéria, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Somalie, Soudan du Sud, Ukraine et Yémen<sup>2</sup>. De nombreuses crises ont entraîné des déplacements massifs de population et poussé près de 69 millions de personnes sur les routes du monde entier en 2018<sup>3</sup>.

## II. Suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants

### A. Planifier en tenant compte des enfants

5. L'année 2019 revêt une importance considérable pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le programme relatif aux droits de l'enfant. En effet, le forum politique de haut niveau pour le développement durable sera organisé pour la première fois sous les auspices du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale au mois de septembre, et le trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant sera célébré au mois de novembre de cette année. Tous les objectifs de développement durable contribuent, directement ou indirectement, à la réalisation des droits de l'enfant et, par conséquent, au respect de l'engagement général pris par la communauté internationale dans cette convention.

6. Pour veiller à ce qu'aucun enfant ne soit laissé de côté dans le contexte du Programme 2030, il convient d'évaluer correctement les problèmes auxquels font face des millions d'enfants et de trouver des solutions, ce qui suppose avant tout de disposer des données et des éléments qui permettent de recenser les enfants les plus nécessaires, les obstacles qui les empêchent d'avancer et les solutions qui peuvent aider à surmonter ces obstacles. Cependant, il ressort de la dernière évaluation faite par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement durable que plus d'un demi-milliard d'enfants ne sont pas pris en compte, car vivant dans des pays qui n'ont pas suffisamment de données pour déterminer s'ils sont sur la bonne voie pour atteindre au moins les deux tiers des objectifs mondiaux<sup>4</sup>.

7. Face à ce problème, l'UNICEF joue un rôle moteur dans l'action qui est menée pour combler le manque de données et accroître la qualité et la disponibilité des données sur les enfants dans le contexte des objectifs de développement durable. Il s'emploie notamment à mobiliser de nouveaux partenariats et à coordonner les mesures prises pour assurer une couverture plus systématique dans tous les pays en vue de combler les lacunes qui subsistent en matière de données, ainsi qu'à consulter les organismes de statistique des pays à revenu élevé sur les données qui manquent concernant les indicateurs de suivi des objectifs relatifs aux enfants. Dans le cadre de leur programme commun de suivi, l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont pu, pour la première fois, produire des données sur plusieurs nouveaux indicateurs de suivi des objectifs, y compris les premières estimations mondiales de référence concernant l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements scolaires, et de nouveaux indicateurs du développement de la petite

<sup>2</sup> Save the Children International, *Stop the War on Children*, 2019.

<sup>3</sup> Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 69 millions de personnes ont été déplacées de force, parmi lesquelles on dénombrait 40 millions de déplacés internes, 25,4 millions de réfugiés et 3,1 millions de demandeurs d'asile [voir Aperçu statistique, 2019 (chiffres au 15 juin 2019)].

<sup>4</sup> Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), *Pour chaque enfant, des progrès à l'ère des ODD* (2018).

enfance. Ces efforts permettent de placer les enfants et les questions connexes au cœur de l'application et du suivi du Programme 2030, ainsi que de leur donner un degré de priorité élevé lors des débats consacrés au développement.

8. L'amélioration de la participation des enfants, des adolescents et des jeunes est une stratégie essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable qui gagne du terrain aux niveaux national et local. Dans le Programme 2030, l'Assemblée générale a officiellement reconnu que les enfants et les adolescents étaient non seulement des bénéficiaires, mais aussi des agents de changement indispensables au développement durable. Les gouvernements, la société civile et les entités des Nations Unies ont collaboré à plusieurs initiatives associant les enfants. Depuis l'adoption du Programme 2030, 102 pays ont présenté les résultats des examens nationaux volontaires faits dans le cadre du suivi et de l'évaluation de la réalisation des objectifs ; 60 % de ces rapports font expressément référence à des consultations visant à recueillir des informations auprès des enfants et des jeunes. Il est prévu que 51 autres États Membres présentent leurs rapports lors de l'édition 2019 du forum politique de haut niveau, en juillet 2019. Les gouvernements mettent en place davantage de moyens pour permettre aux enfants et aux jeunes de s'informer sur le développement durable, de contribuer aux plans et initiatives de développement et de demander des comptes aux décideurs et autres personnes chargées de veiller au respect de ces engagements universels. Par exemple, en 2018, le Gouvernement chilien a créé le poste de sous-secrétaire chargé de l'enfance au sein du Ministère du développement social et de la famille, ainsi que le Bureau du médiateur pour les droits de l'enfant, en vue de promouvoir et de protéger ces droits.

## **B. Promouvoir l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant**

9. Au 1<sup>er</sup> avril 2019, 196 États parties avaient ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant<sup>5</sup>. En 2018, le Soudan du Sud a adhéré au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, portant le nombre total d'États parties à 168. Il a également adhéré au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants en 2018, comme l'ont fait les Îles Marshall au début de 2019, ce qui porte à 176 le nombre total d'États parties à ce protocole. L'Équateur a ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications, et Saint-Marin et la Tunisie y ont adhéré en 2018, ce qui porte à 43 le nombre d'États parties à celui-ci.

10. L'UNICEF a continué de présenter au Comité des droits de l'enfant des rapports parallèles, dans lesquels il recense des violations des droits de l'enfant et propose des recommandations à l'intention des pays à l'examen. Dans certains États parties, il a également facilité la tenue de vastes consultations nationales durant l'établissement du rapport national et aidé des représentantes et représentants de la société civile et les enfants à faire connaître leurs vues au gouvernement. En outre, il a facilité l'application des principales recommandations du Comité et l'élaboration de directives sur la mise en œuvre du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

<sup>5</sup> *Collection des traités* des Nations Unies ([https://treaties.un.org/Pages/Home.aspx?clang=\\_fr](https://treaties.un.org/Pages/Home.aspx?clang=_fr)), consultée le 1<sup>er</sup> avril 2019.

11. Ces vingt dernières années, des progrès considérables ont été accomplis en matière de promotion de l'égalité des sexes en vue de réaliser les droits de tous les enfants. Les efforts déployés pour lever les obstacles liés au sexe dans l'éducation, la santé, l'accès aux ressources et la protection contre la violence ont permis de créer des conditions plus équitables pour les femmes et les filles et d'améliorer la situation des enfants. Le nombre de filles scolarisées et achevant l'enseignement primaire et le cycle inférieur de l'enseignement secondaire ne cesse d'augmenter. Au cours des 10 dernières années, le pourcentage de femmes mariées lorsqu'elles étaient enfants a diminué de 15 % à l'échelle mondiale, passant de 1 femme sur 4 à environ 1 femme sur 5, tandis que le pourcentage de filles de 15 à 19 ans ayant subi une excision ou des mutilations génitales est passé de 43 % à 35 % dans 30 pays pour lesquels des données représentatives sur la prévalence sont disponibles<sup>6</sup>. Pourtant, les inégalités entre les sexes qui limitent les chances de survie et d'épanouissement des filles restent très préoccupantes et empêchent les filles les plus pauvres et les plus marginalisées de bénéficier des droits et protections qui leur reviennent.

### C. Coopérer avec des partenaires et mobiliser des ressources en faveur des enfants

12. L'aide publique au développement (APD) des 30 pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques était de 149,3 milliards de dollars en 2018, soit un recul de 2,7 % par rapport à 2017<sup>7</sup>. L'APD bilatérale en faveur des pays les moins avancés a diminué de 3 % en valeur réelle, l'aide apportée à l'Afrique de 4 % et l'aide humanitaire de 8 % entre 2017 et 2018. Cinq pays membres du Comité (le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède) ont atteint ou dépassé l'objectif consistant à atteindre un ratio APD/revenu national brut de 0,7 %. Deux pays donateurs non membres du Comité, les Émirats arabes unis et la Turquie, dont l'APD n'est pas comptabilisée dans le montant total de celle du Comité, ont consacré respectivement 1,1 % et 0,95 % de leur revenu national brut à l'aide au développement. L'APD représente plus des deux tiers des capitaux étrangers dont bénéficient les pays les moins avancés. Le Comité préconise l'utilisation stratégique de l'APD comme moyen de mobiliser des investissements privés et de générer des recettes fiscales intérieures dans les pays pauvres afin de faciliter la réalisation des objectifs de développement durable.

13. Chaque année, l'Union européenne consacre quelque 10 milliards d'euros à l'aide au développement et à l'aide humanitaire. En 2018, elle a, en partenariat avec l'UNICEF, contribué à la protection et à la promotion des droits de l'enfant dans plus de 80 pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, en mettant l'accent sur l'éducation, la protection de l'enfance, la nutrition et la santé. Durant la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, l'Union européenne et l'UNICEF ont plaidé en faveur d'une meilleure sensibilisation de l'opinion à la violence fondée sur le genre dans les situations d'urgence. L'Union européenne a également adopté une nouvelle politique d'éducation dans les situations d'urgence, qui est principalement axée sur les enfants et les adolescents et qui vise à guider l'action que mènent ses institutions et ses États membres à cet égard. Elle est la seule entité donatrice au monde à consacrer 10 % de son aide humanitaire à l'éducation

<sup>6</sup> UNICEF, disponible à l'adresse suivante : <https://data.unicef.org/topic/child-protection/female-genital-mutilation/>.

<sup>7</sup> Organisation de coopération et de développement économiques, « Repli de l'aide au développement en 2018, en particulier vers les pays qui en ont le plus besoin », consultable à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/fr/presse/repli-de-l-aide-au-developpement-en-2018-en-particulier-vers-les-pays-qui-en-ont-le-plus-besoin.htm>.

dans les situations d'urgence. L'Initiative Spotlight de l'Union européenne et de l'ONU, lancée en 2017, a permis, pour la première fois en 2018, d'affecter des fonds à l'élimination de la violence contre les femmes et les filles.

14. Les initiatives menées dans le cadre du Partenariat programmatique mondial continuent de favoriser la promotion et la protection des droits de l'enfant, notamment la protection des enfants de la violence, de l'exploitation et de la maltraitance. Par exemple, l'UNICEF continue de fournir des conseils et un appui techniques aux 23 pays pionniers du Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants<sup>8</sup>, qui ne cesse de s'élargir depuis 2016 et compte actuellement 328 organisations membres.

15. L'UNICEF et la Banque mondiale mettent à profit leurs partenariats stratégiques dans le cadre d'initiatives telles que le Mécanisme mondial de financement de l'initiative Toutes les femmes, tous les enfants et « Identification for Development », qui plaident en faveur de la mobilisation de davantage de ressources intérieures en vue de réaliser des investissements dans les systèmes d'enregistrement des actes d'état civil. L'UNICEF continue de jouer le rôle de chef de file et de fédérateur qui lui a été confié en sa qualité de coprésident du Groupe d'experts des Nations Unies sur l'identité juridique afin de promouvoir une coordination cohérente et intégrée des mesures et des programmes du système des Nations Unies relatifs à la question de l'identité juridique.

16. En 2018, les entités des Nations Unies ont continué d'appuyer la généralisation des interventions sanitaires à fortes retombées, notamment le plan d'action mondial : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous (objectif de développement durable n° 3 et Plan d'action mondial), nouveau cadre de coopération interinstitutions créé la même année. Ce cadre résulte de l'engagement pris par 12 organismes mondiaux intervenant dans le domaine de la santé et du développement<sup>9</sup> d'accélérer la réalisation des cibles relatives aux objectifs de développement durable axées sur la santé par une collaboration plus efficace entre les signataires. Il vient compléter les stratégies interinstitutions existantes et approuvées et vise à faciliter l'application de celles-ci dans le cadre d'une action collective, ainsi qu'à promouvoir de nouvelles initiatives de collaboration, notamment dans des domaines tels que les soins de santé primaires, l'innovation numérique et le renforcement des systèmes.

17. La Déclaration d'Astana sur les soins de santé primaires, adoptée à la Conférence mondiale sur les soins de santé primaires, tenue à Astana en octobre 2018, a permis de consolider l'engagement renouvelé pris en faveur de l'exercice, sans discrimination, du droit au meilleur état de santé susceptible d'être atteint. L'UNICEF et l'OMS jouent un rôle de premier plan pour ce qui est de mettre en œuvre une stratégie relative aux soins de santé primaires consistant principalement à satisfaire les besoins sanitaires des personnes, à se pencher sur les déterminants généraux de la

<sup>8</sup> Les pays pionniers se sont engagés publiquement à accélérer la réalisation de la cible 16.2 relative aux objectifs de développement durable, notamment au moyen d'un plan d'action de trois à cinq ans (voir <http://sdg.iisd.org/news/summit-commits-to-ending-violence-against-children-achieving-sdg-16-2/>).

<sup>9</sup> Les 12 organismes participant au plan d'action mondial : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous sont les suivants : l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination ; le Mécanisme mondial de financement de l'initiative Toutes les femmes, tous les enfants ; le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ; le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; le Programme des Nations Unies pour le développement ; le Fonds des Nations Unies pour la population ; l'UNICEF ; la Facilité internationale d'achat de médicaments ; l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; le Groupe de la Banque mondiale ; le Programme alimentaire mondial ; l'Organisation mondiale de la Santé.

santé par l'adoption de politiques et d'initiatives fondées sur des données factuelles dans tous les secteurs et à autonomiser les familles et les communautés afin qu'elles puissent être des catalyseurs du changement en tant que prestataires de soins (aussi bien à elles-mêmes qu'à d'autres). Ces transformations ambitieuses ne pourront être opérées qu'en collaborant avec les jeunes afin de favoriser leur pleine participation, dans la mesure où ce sont eux qui dirigeront les services de santé à l'avenir et qui en seront également les prestataires et les utilisateurs.

18. L'année 2018 a été cruciale pour le Partenariat mondial pour l'éducation. En février, le Partenariat mondial a tenu sa troisième conférence sur le financement, organisée par la France et le Sénégal, qui en assurent la présidence. En plus des contributions importantes que les partenaires de développement ont versées au fonds du Partenariat, 50 pays en développement se sont engagés à porter la part de leurs dépenses publiques consacrée à l'éducation à 110 milliards de dollars.

## D. Suivi des progrès

19. Afin d'exploiter le potentiel que recèlent les données de susciter des changements positifs en faveur des enfants et de continuer à renforcer le suivi des objectifs de développement durable dans une optique centrée sur l'enfant, l'UNICEF a aidé les gouvernements partenaires à lancer le plus vaste cycle du programme d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples (MICS) jamais encore mené. Source principale de données sur les enfants, les adolescents et les femmes, qui sont issues d'enquêtes auprès des ménages, le programme n'a cessé d'évoluer depuis sa création en 1995. Il innove et s'adapte aux changements de priorités et aux nouveaux domaines de préoccupation. Le sixième cycle fournit des données sur 33 indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, soit plus de la moitié des indicateurs qui peuvent être calculés au moyen d'enquêtes sur les ménages. Plus de 67 enquêtes en grappes à indicateurs multiples devraient être réalisées entre 2018 et 2020. Celles-ci produiront pour la première fois des données comparables dans des domaines essentiels tels que les compétences fondamentales de l'apprentissage, la qualité de l'eau potable, l'impact des situations d'urgence et le fonctionnement de l'enfant.

20. Au cours du sixième cycle d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples, plusieurs innovations méthodologiques ont été introduites, notamment : a) « MICS Plus », une initiative visant à suivre un sous-échantillon de répondants au-delà des enquêtes au moyen de leur téléphone portable afin d'obtenir des résultats longitudinaux ; b) « MICS Tabulator », un outil en ligne en accès libre qui permettra aux visiteurs sans compétences de codage d'extraire les résultats des enquêtes, de faire des tableaux croisés et de créer une représentation visuelle des microdonnées issues des MICS ; c) « MICS Link », une série de méthodes visant à faciliter l'intégration des données recueillies avec d'autres sources de données. Néanmoins, d'importantes difficultés persistent en matière de suivi, notamment des lacunes considérables dans la couverture des données, en particulier dans les États touchés par un conflit où les méthodes existantes de collecte de données sont mises à rude épreuve, ainsi que des contraintes supplémentaires relatives à la coordination entre entités, au financement et aux capacités. L'amélioration des données administratives, aussi bien de manière générale que dans des secteurs spécifiques, fait également partie de la stratégie visant à produire des données exploitables.

21. Les systèmes de collecte de l'information et d'interaction en temps réel continuent de se développer. Utilisée comme solution de surveillance en temps réel dans 32 pays, la plateforme mobile RapidPro continue d'être un outil utile qui contribue à réduire la mortalité maternelle et postnatale. Au Pakistan, RapidPro a été utilisée dans le cadre de la vaccination de plus de 37 millions d'enfants contre la

rougeole et de la prestation de services de vaccination vitaux aux enfants les plus vulnérables. Le succès du système de gestion de l'information Primero, lequel a permis de réaliser des gains d'efficacité et de réduire les coûts de transaction, illustre bien à quel point il importe de développer l'écosystème des données sur la protection de l'enfance. Depuis sa mise en service en 2015, le logiciel Primero a été utilisé dans 21 cas survenus dans 16 pays, notamment dans des situations d'urgence complexes telles que la crise de l'Ebola en Sierra Leone, l'afflux des réfugiés syriens en Jordanie et le séisme et le tsunami qui ont frappé l'Indonésie. En 2018, la plateforme logicielle aidait plus de 1 100 utilisateurs travaillant pour plus de 80 organisations à gérer en toute sécurité et confidentialité des données portant sur quelque 40 000 enfants vulnérables.

## **E. Participation et libre expression des enfants**

22. La promotion de la participation des enfants à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes et politiques constitue un élément essentiel du Programme 2030. Le droit des enfants d'être entendus et respectés sur les questions qui les concernent est consigné dans plusieurs dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant, laquelle souligne que les enfants doivent participer activement à leur propre développement, plutôt que d'être de simples bénéficiaires de la protection des adultes.

23. L'UNICEF est l'organisme des Nations Unies chargé de favoriser la participation systématique et significative des enfants et des adolescents. Il s'agit notamment de les consulter sur les politiques et les services et de les aider à intervenir dans les décisions et les questions qui les concernent et celles qui concernent leurs communautés. À cet effet, il convient de débloquer des fonds pour faire évoluer les normes sociales, mettre en place des lois et des politiques qui instaurent un environnement favorable, renforcer les compétences et capacités des adolescents et des adultes et créer des mécanismes durables et des possibilités de participation. Les États Membres et d'autres organismes des Nations Unies appuient également les efforts déployés pour encourager les adolescents à s'engager civiquement au moyen d'activités visant à améliorer leur communauté, leur école, leur environnement, leur village, leur État et leur pays. À cet égard, le Pérou a établi un conseil consultatif pour les enfants et les adolescents, l'objectif étant de les associer aux politiques qui les concernent.

24. En 2018, quelque 6 millions d'adolescents ont participé dans 108 pays à des initiatives d'engagement civique ou en ont dirigé dans le cadre de programmes appuyés par l'UNICEF, en collaboration avec des partenaires gouvernementaux, contre 2,3 millions dans 99 pays en 2017. Parmi les participants, environ 500 000 étaient des adolescents originaires de 23 pays touchés par des conflits ou des crises humanitaires. Rien qu'en Inde, une initiative de l'UNICEF a permis de mobiliser 4,2 millions d'adolescents en 2018 : cette progression considérable de la mobilisation a été rendue possible par la stratégie menée de concert avec le Gouvernement pour intensifier les efforts engagés. En collaboration avec des organisations de la société civile, l'UNICEF a en outre organisé une consultation à l'échelle de l'Union européenne sur les priorités pour la jeunesse, à laquelle ont participé plus de 20 000 adolescents et jeunes. Les résultats de cette consultation ont été présentés lors d'une session extraordinaire au Parlement européen à l'occasion de la Journée mondiale des enfants.

### III. Progrès accomplis dans les quatre grands domaines du Plan d'action « Un monde digne des enfants »

#### A. Promouvoir une existence saine

25. Le monde a fait des progrès considérables en matière de réduction de la mortalité postinfantile au cours des dernières décennies. Le nombre total de décès d'enfants de moins de 5 ans était de 5,4 millions en 2017, contre 12,6 millions en 1990. À l'échelle mondiale, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans était de 39 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2017, contre 93 en 1990, ce qui représente une baisse de 58 %<sup>10</sup>. C'est au cours de leur premier mois de vie que les enfants ont le plus de risques de mourir, avec un taux de 18 décès pour 1 000 naissances vivantes, ce qui équivalait à 2,5 millions de décès de nouveau-nés dans le monde en 2017. Quelque 2,6 millions de bébés naissent mort-nés chaque année. Les inégalités dans l'accès aux soins et la mauvaise qualité des services de santé sont des obstacles importants à l'amélioration de la survie maternelle et néonatale et à la réduction de la mortinatalité. Les disparités régionales persistent : en Afrique subsaharienne, environ 1 enfant sur 13 meurt avant son cinquième anniversaire, contre seulement 1 sur 185 dans les pays à revenu élevé. Toujours en Afrique subsaharienne, 1 nouveau-né sur 37 meurt durant son premier mois de vie, tandis que ce taux n'est que de 1 enfant sur 333 dans les pays à revenu élevé.

26. L'accès à des soignants qualifiés à la naissance est essentiel pour réduire la mortalité maternelle et néonatale et la mortinatalité pendant les accouchements. En 2018, on a enregistré 27 millions de naissances vivantes dans des établissements de santé de 52 pays fortement touchés qui mettaient en œuvre le plan d'action pour tous les nouveau-nés lancé par l'UNICEF et l'OMS en faveur de la santé maternelle et néonatale. Parmi les pays pour lesquels des données étaient disponibles (2010-2018), le pourcentage de naissances vivantes assistées par des soignants qualifiés dans ces pays a atteint 76 %. Il s'agit là d'une amélioration considérable et d'un geste fort envers les mères et les nouveau-nés.

27. Pour améliorer la survie néonatale, il est essentiel d'offrir un accès aux soins postnatals, à savoir une intervention fondée sur des données probantes qui comprend l'examen immédiat du bébé, l'allaitement maternel dans l'heure qui suit la naissance, les soins de la liaison ombilicale et une meilleure communication des informations relatives à ces soins aux familles et aux soignants. Toutefois, seulement 57 % des mères et 33 % des nouveau-nés dans le monde ont reçu des soins postnatals (parmi les pays disposant de données tirées d'enquêtes menées entre 2010 et 2018).

28. Les adolescentes des régions en développement font face à des difficultés qui leur sont propres : chaque année, 21 millions de filles âgées de 15 à 19 ans tomberaient enceintes et 16 millions donneraient naissance. On estime également que 2 millions de filles de moins de 15 ans tombent enceintes et que 2,5 millions de filles de moins de 16 ans donnent naissance chaque année. Seulement 70 % environ des naissances vivantes chez les mères adolescentes âgées de 15 à 19 ans (dans les pays disposant de données entre 2010 et 2018) ont été assistées par des soignants qualifiés. À l'échelle mondiale, la mortalité maternelle demeure la principale cause de décès chez les filles de ce groupe d'âge.

29. Il existe des disparités entre les régions et les pays en matière de mortalité maternelle. À l'échelle mondiale, 99 % des décès maternels concernent les régions en développement et environ 66 % se produisent rien qu'en Afrique subsaharienne.

<sup>10</sup> Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité juvénile, *Levels and Trends in Child Mortality: report 2018*.

En situation de crise humanitaire, les femmes et les adolescentes sont exposées à des risques supplémentaires du fait de la détérioration des services de santé et de l'affaiblissement des systèmes de protection sociale.

30. Si les tendances actuelles se poursuivent, avec plus de 50 pays en deçà de l'objectif de développement durable sur la survie de l'enfant, quelque 56 millions d'enfants de moins de 5 ans mourront entre 2018 et 2030, dont la moitié seront des nouveau-nés. Les maladies infectieuses et les complications néonatales sont à l'origine de l'écrasante majorité des décès chez les enfants de moins de 5 ans dans le monde. Ces statistiques sont d'autant plus révoltantes que les maladies qui tuent le plus d'enfants sont largement évitables et peuvent être traitées au moyen d'interventions à moindre coût dont l'efficacité n'est plus à prouver.

31. À l'échelle mondiale, les situations d'urgence surchargent de plus en plus les systèmes de santé et exacerbent les inégalités dans le domaine de la santé. En 2018, des millions d'enfants touchés par des situations d'urgence dans le monde ont bénéficié des résultats obtenus par l'UNICEF et ses partenaires : plus de 43 millions de personnes ont pu avoir accès à une eau sans risque sanitaire, 3,4 millions d'enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère ont reçu des traitements et 19,6 millions d'enfants âgés de 6 mois à 15 ans ont été vaccinés contre la rougeole. L'action qu'a menée l'UNICEF en collaboration avec l'OMS et d'autres partenaires pour combattre l'épidémie d'Ebola en République démocratique du Congo s'est articulée autour de cinq axes : la communication relative aux risques et la mobilisation de la population ; la prévention et la lutte contre les infections ; la prise en charge des cas et les soins psychosociaux ; l'éducation ; la nutrition. Malgré la complexité de la situation et l'insécurité qui règne dans le pays, l'UNICEF a sensibilisé 9,6 millions de personnes à la prévention de la maladie à virus Ebola, et plus de 700 établissements de santé et 700 écoles ont bénéficié de services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène. Plus de 1 000 enfants admis dans les centres de traitement de la maladie à virus Ebola ont bénéficié d'une aide psychosociale et nutritionnelle, et les 908 orphelins et enfants séparés qui ont été recensés ont reçu une aide psychosociale et des soins appropriés, y compris des trousseaux de produits non alimentaires et une aide alimentaire.

32. La vaccination reste l'une des interventions de santé publique les plus efficaces et les plus économiques. Pour prévenir les décès prématurés et les handicaps, l'UNICEF et ses partenaires ont apporté leur concours à la vaccination de 65,5 millions d'enfants avec trois doses du vaccin antidiphtérique, antitétanique et anticoquelucheux (lequel contient un vaccin pentavalent) dans 64 pays prioritaires. Dans les situations d'urgence humanitaire, l'UNICEF a vacciné 19,6 millions d'enfants contre la rougeole, soit 96 % de l'objectif fixé, qui était de 20 millions.

33. En 2017, le nombre d'enfants vaccinés dans le monde était de 116,2 millions, soit le chiffre le plus élevé jamais enregistré. Le nombre d'enfants qui ne sont pas suffisamment vaccinés a diminué de plus de 1,8 million entre 2010 et 2017. En 2018, la couverture vaccinale des enfants de moins de 1 an en Afrique du Sud a grimpé à 90 % dans l'ensemble du pays. Toutefois, à l'échelle mondiale, 19,9 millions d'enfants n'ont pas été suffisamment vaccinés en 2017, ce qui les expose à une mortalité, à des maladies et à des handicaps pourtant évitables par la vaccination. Ces cas de vaccination insuffisante se concentrent dans 64 pays prioritaires de l'UNICEF ; 16,7 millions d'enfants sont concernés, y compris dans les pays à revenu intermédiaire, où ce phénomène devient un grave problème de santé publique. En 2018, le monde a été témoin d'une hausse alarmante d'épidémies de rougeole, notamment dans les pays à revenu élevé et intermédiaire.

34. On estime qu'il y a eu, en 2017, 219 millions de cas de paludisme et 435 000 décès liés à cette maladie dans 87 pays. Près des deux tiers du nombre total

des décès imputables au paludisme à l'échelle mondiale concernent des enfants d'Afrique subsaharienne âgés de moins de 5 ans<sup>11</sup>. Depuis 2012, l'OMS recommande la chimioprévention du paludisme saisonnier chez les enfants âgés de 3 à 59 mois vivant dans les zones de la sous-région du Sahel où la transmission du paludisme est soumise à de fortes variations saisonnières. Toutefois, 13 millions d'enfants qui auraient pu en bénéficier n'ont pas été pris en charge, principalement faute de financement. Les programmes de santé mis en place au niveau local permettent de réduire sensiblement le taux de mortalité postinfantile due au paludisme en milieu rural. Par exemple, grâce au Programme pour l'élargissement de l'accès rapide, l'OMS et ses partenaires ont formé et déployé plus de 8 400 agents sanitaires des collectivités dans des zones difficiles d'accès. Dans les zones où il a été mis en œuvre, le Programme a permis de diagnostiquer et de traiter plus de 8 millions de cas de paludisme, de pneumonie et de diarrhée chez de jeunes enfants.

35. Les activités cruciales menées dans le cadre de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite se sont poursuivies, notamment en ce qui concerne l'achat et la gestion des vaccins, ainsi que la mobilisation sociale et la communication à leur sujet, l'accent étant mis sur les trois pays où la poliomyélite est endémique (Afghanistan, Nigéria et Pakistan) et sur huit pays où des épidémies de poliovirus dérivé d'une souche vaccinale se sont déclarées en 2018 (Indonésie, Mozambique, Niger, Nigéria, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République arabe syrienne, République démocratique du Congo et Somalie).

36. S'ils sont correctement nourris, les enfants sont en meilleure santé, résistent mieux aux maladies et ont davantage de chances de survivre. En grandissant, ils ont de meilleures capacités d'apprentissage, deviennent plus productifs et sont mieux armés pour participer et contribuer à la vie locale. Le nombre estimatif d'enfants souffrant d'un retard de croissance dans le monde a diminué, passant de 171 millions en 2010 à 149 millions en 2018. Plus du tiers d'entre eux vivent en Afrique, où leur nombre a augmenté, et plus de la moitié se trouvent en Asie. Toutefois, la malnutrition, sous toutes ses formes, demeure un problème.

37. Des millions d'enfants dans le monde continuent de souffrir de carences en vitamines et minéraux, qui sont à l'origine de retards au niveau de la croissance et du développement cognitif, d'un système immunitaire affaibli, de handicaps et de maladies, voire de décès. En outre, 43 % des enfants d'âge préscolaire et 28 % des femmes d'âge fertile souffrent d'anémie, souvent en raison d'une carence en fer.

38. En 2018, 49,5 millions d'enfants de moins de 5 ans souffraient d'émaciation et près de 17 millions d'émaciation sévère, dont la majorité en Afrique et en Asie. Bien que souvent associé aux situations d'urgence, le fardeau que représente l'émaciation pèse lourdement sur de nombreuses régions stables. À l'extrême opposé, 40 millions d'enfants de moins de 5 ans étaient en surpoids en 2018, contre 30 millions en 2000.

39. L'allaitement maternel est non seulement un investissement dans l'amélioration de la santé des enfants et des mères, mais aussi un investissement dans le développement du capital humain qui peut bénéficier à l'économie d'un pays. En moyenne, chaque dollar investi dans des programmes de promotion de l'allaitement maternel génère 35 dollars de retombées économiques. À l'échelle mondiale, seuls 41 % des nourrissons de moins de 6 mois étaient exclusivement allaités au sein en 2018.

40. Dans les pays à revenu faible et intermédiaire, environ la moitié des enfants âgés de 6 à 23 mois sont alimentés à une fréquence raisonnable et seuls 29 % satisfont aux

---

<sup>11</sup> Rapport du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé concernant la consolidation des acquis et l'intensification de l'action menée pour lutter contre le paludisme et l'éliminer dans les pays en développement, particulièrement en Afrique, à l'horizon 2030 (A/73/853).

normes minimales relatives à la diversité de l'alimentation. Seuls 18 % des enfants reçoivent le minimum acceptable en matière d'alimentation, c'est-à-dire les normes minimales en termes de repas et de diversité alimentaire.

41. Chez les femmes en âge de procréer, l'enrichissement de grains céréaliers aussi couramment consommés que la farine de blé, la farine de maïs et le riz est un moyen essentiel de prévenir les malformations congénitales et l'anémie. Selon les estimations les plus récentes, 82 pays se sont dotés d'une législation imposant l'enrichissement d'au moins un grain céréalier moulu par procédé industriel<sup>12</sup>. Chez les jeunes enfants, l'enrichissement de l'alimentation à la maison grâce à des oligoéléments en poudre constitue une approche plus ciblée qui bénéficie actuellement à plus de 16,6 millions d'enfants dans 59 pays.

42. Les cibles de l'objectif de développement durable n° 6 concernant l'accès universel à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène mettent l'accent sur l'accessibilité, la durabilité et la qualité. Elles sont donc ambitieuses, compte tenu des difficultés liées à la mobilisation des ressources et du contexte qui caractérise de nombreux pays. En 2018, plus de 18 millions de personnes ont pu bénéficier de services d'approvisionnement en eau sans risque sanitaire grâce aux seuls programmes appuyés par l'UNICEF, et 62 % d'entre elles ont pu accéder à un service d'approvisionnement en eau à long terme<sup>13</sup>. La fourniture durable de services d'eau et d'assainissement nécessitera une transformation des facteurs structurels et institutionnels et un renforcement des fonctions de gouvernance du secteur aux niveaux national et infranational.

43. Les campagnes menées avec l'appui des gouvernements pour éliminer la défécation en plein air ne se limitent plus aux communautés et s'étendent de plus en plus à des districts entiers, des municipalités et même des provinces ou des États afin d'y éliminer cette pratique. En 2018, près de 11 millions de personnes ont pu accéder à des services d'assainissement de base grâce à des programmes appuyés par l'UNICEF. Les activités de suivi des objectifs de développement durable ont mis en évidence le fait que le tiers des écoles primaires dans le monde ne disposaient pas d'installations de base en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, ce qui a des conséquences particulièrement délétères pour les filles. Si les comportements en matière d'hygiène se sont améliorés, le pourcentage de la population équipée d'installations pour se laver les mains à domicile, comportant de l'eau et du savon, doit absolument augmenter. Selon les données de l'OMS et de l'UNICEF, 1 établissement de santé sur 4 n'a pas de services élémentaires d'approvisionnement en eau et 1 sur 5 ne dispose pas de services d'assainissement<sup>14</sup>. À l'échelon mondial, 1 établissement de santé sur 6 ne possède pas de service d'hygiène : ils ne sont pas équipés d'installations pour se laver les mains là où des patients reçoivent des soins et il n'y a pas d'eau ni de savon dans leurs installations sanitaires. En mars 2018, le Secrétaire général a lancé un appel mondial pour que tous les établissements de santé aient accès à des services de distribution d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Depuis lors, l'OMS et l'UNICEF ont fixé un ensemble d'objectifs mondiaux en vue d'assurer un accès universel à ces services dans les établissements de santé d'ici à 2030 et, pour la première fois, ont publié des estimations mondiales. Avec l'aide de plus de 35 partenaires, l'OMS et l'UNICEF dirigent l'action mondiale visant à fournir un

<sup>12</sup> Food Fortification Initiative, « Global Progress of Industrially Milled Cereal Grain Fortification [legislation] », carte mondiale disponible à l'adresse suivante : [www.ffnetwork.org/global\\_progress](http://www.ffnetwork.org/global_progress) (en anglais seulement).

<sup>13</sup> Programme commun de suivi de l'OMS et de l'UNICEF, *Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène : mise à jour 2017 et évaluation des ODD* (2017).

<sup>14</sup> OMS-UNICEF : [www.washinhc.org/about/](http://www.washinhc.org/about/).

appui technique, à produire et à communiquer des données et des connaissances et à inciter les partenaires à prendre des engagements et à agir.

44. En 2018, dans les situations de crise humanitaire, l'UNICEF a fourni de l'eau sans risque sanitaire à plus de 43 millions de personnes dans 69 pays et des installations d'assainissement à plus de 13 millions de personnes dans 46 pays. Près de 4,4 millions d'enfants touchés par des crises humanitaires ont bénéficié d'installations d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène adaptées à leur sexe et ont été sensibilisés à l'hygiène dans les écoles ou les locaux temporaires d'enseignement.

45. En 2018, à sa soixante et unième session, la Commission des stupéfiants a engagé les États Membres, dans sa résolution 61/9 sur la protection des enfants contre le péril des drogues illicites, à prendre des mesures efficaces en vue d'empêcher que les enfants ne fassent usage de drogues illicites. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a prêté main-forte aux États Membres sous la forme d'initiatives visant à promouvoir des modes de vie sains chez les enfants, y compris grâce à un partenariat établi avec la Fondation du Lions Clubs International aux fins de la prévention de la consommation de substances et des comportements perturbateurs dans le milieu éducatif, à l'intention de plus de 15 000 jeunes en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, en El Salvador, au Guatemala, en Macédoine du Nord, au Monténégro et en Serbie.

## B. Dispenser un enseignement de qualité

46. L'objectif de développement durable n° 4 vise à assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et à promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Il traduit la volonté d'atteindre les enfants les plus vulnérables, fait de l'apprentissage la pierre angulaire du succès et comprend des cibles ambitieuses concernant l'éducation primaire pour tous et l'amélioration de l'accès à l'éducation préprimaire, ainsi qu'à l'enseignement secondaire. Les spécialistes de l'éducation du monde entier reconnaissent que des progrès ont été accomplis depuis 2015, mais relèvent que le monde est mal engagé pour atteindre l'objectif n° 4 d'ici à 2030, en particulier pour ce qui est de l'apprentissage et de l'acquisition au moins de compétences de base par tous, alors que les moyens financiers manquent.

47. Il n'y a jamais eu plus d'enfants scolarisés qu'aujourd'hui (1,5 milliard dans l'enseignement préprimaire et dans l'enseignement primaire et secondaire)<sup>15</sup>. En 2018, la plupart des pays (73 %) avaient adopté des lois rendant obligatoires neuf années d'enseignement primaire et secondaire<sup>16</sup>. Toutefois, seuls 22 % des pays imposent au moins un an d'éducation préprimaire ; de nombreux enfants commencent donc l'enseignement scolaire sans préparation adéquate.

48. Dans l'ensemble, le monde a atteint l'objectif de parité des sexes à tous les niveaux de l'enseignement, à l'exception de l'enseignement tertiaire. Toutefois, ce constat ne se vérifie pas pour toutes les régions, ni pour tous les groupes de pays classés selon le revenu, ni pour tous les pays. Seuls 66 % des pays ont atteint la parité dans l'enseignement primaire, 45 % y sont parvenus dans le cycle inférieur de l'enseignement secondaire et 25 % l'ont fait dans le cycle supérieur de l'enseignement secondaire.

<sup>15</sup> Institut de statistique de l'UNESCO, base de données en ligne, consultée en avril 2019.

<sup>16</sup> UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'éducation (2019). Migration, déplacement et éducation : bâtir des ponts, pas des murs*, Paris, 2018.

49. Bien que des progrès aient été enregistrés, il reste encore beaucoup à faire. Dans le monde, 6 enfants et adolescents sur 10 n'ont pas un niveau minimum de compétence en lecture et en mathématiques. Sur ces 617 millions d'enfants et d'adolescents, 387 millions sont d'âge scolaire primaire (de 6 à 11 ans, environ), et 230 millions sont en âge de fréquenter le cycle inférieur de l'école secondaire (de 12 à 14 ans, environ). Cela signifie que plus de la moitié (56 %) de tous les enfants ne seront pas en mesure de lire ou de faire des mathématiques lorsqu'ils auront atteint l'âge d'achever leur instruction élémentaire<sup>17</sup>.

50. Dans le monde, plus de 124 millions d'enfants en âge d'être scolarisés dans l'enseignement primaire et le cycle inférieur de l'enseignement secondaire ne vont pas à l'école. Ce chiffre passe à quelque 262 millions si l'on tient compte des enfants en âge de fréquenter le cycle supérieur de l'enseignement secondaire<sup>18</sup>.

51. Le développement des compétences a beau commencer dès la petite enfance, la moitié des enfants en âge de fréquenter l'école préprimaire dans le monde (soit au moins 175 millions d'enfants) ratent déjà une occasion cruciale d'acquérir les compétences dont ils auront besoin pour apprendre tout au long de leur vie<sup>19</sup>. Au rythme actuel, d'ici à 2030, moins de la moitié des 2 milliards d'enfants que compte la planète seront en mesure d'achever leurs études secondaires pour acquérir les compétences dont ils auront besoin pour réussir dans la vie, à l'école et au travail<sup>20</sup>. À l'échelle mondiale, le taux de jeunes de 15 à 24 ans déscolarisés et sans emploi ni formation est de 22 %. Ce taux est de 34 % pour les femmes et de 10 % pour les hommes, ce qui rend compte de la faible participation des femmes au marché du travail, laquelle s'explique par les rôles sociaux qui leur sont attribués en matière de garde des enfants et de travail domestique en raison de leur genre<sup>21</sup>.

52. L'alphabétisation de base devrait également comprendre une formation à la sécurité en ligne et des campagnes d'éducation pour sensibiliser les enfants aux risques auxquels ils sont exposés sur Internet, notamment la cyberviolence et l'exploitation sexuelle en ligne. Afin de maximiser les possibilités et de réduire au minimum les risques auxquels les enfants sont exposés dans un monde de plus en plus numérisé, l'ONUDC continue de produire et de diffuser des outils éducatifs sur la sécurité en ligne et sur la cybercriminalité à l'intention des enfants et des éducateurs, touchant plus de 35 000 enfants dans plusieurs pays, dont la Chine, El Salvador, le Guatemala, le Kirghizistan, le Mexique, l'Ouzbékistan et la Tunisie.

53. Les enfants handicapés font partie des groupes les plus marginalisés en termes d'accès à l'éducation. Il n'existe pas de données comparables à l'échelle internationale en raison, notamment, de l'absence de données et de définitions communes sur la ventilation des données. Toutefois, les enquêtes en grappes à indicateurs multiples sur le fonctionnement de l'enfant constituent un pas en avant important dans la collecte d'informations complètes sur les enfants dont la scolarité est limitée ou risque de l'être<sup>22</sup>. La mise en œuvre de politiques d'éducation inclusive

<sup>17</sup> Institut de statistique de l'UNESCO, Fiche d'information n° 46, <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/fs46-more-than-half-children-not-learning-2017-fr.pdf>.

<sup>18</sup> Institut de statistique de l'UNESCO, « Nouvelles données de l'éducation pour l'ODD 4 et plus », 26 septembre 2018 (<http://uis.unesco.org/fr/news/nouvelles-donnees-de-leducation-pour-lodd-4-et-plus>).

<sup>19</sup> UNICEF, *Un monde prêt à apprendre : Accorder la priorité à une éducation préscolaire de qualité* (2019).

<sup>20</sup> Commission internationale pour le financement de possibilités d'éducation dans le monde, *The learning generation* (2017).

<sup>21</sup> Organisation internationale du Travail, *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2017 : les voies possibles vers un meilleur avenir du travail* (Genève, 2017).

<sup>22</sup> UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'éducation (2019). Migration, déplacement et éducation : bâtir des ponts, pas des murs*, Paris, 2018.

comprenant des dispositions relatives à l'utilisation de technologies de l'information et des communications accessibles dans l'enseignement contribuera à faire en sorte que les enfants handicapés disposent des mêmes possibilités d'apprentissage.

54. L'accès aux technologies numériques aidera à préparer les enfants aux emplois de demain et leur fournira les compétences dont ils auront besoin à l'avenir. Le partenariat entre l'UNICEF, les gouvernements, des opérateurs de téléphonie mobile et des entreprises technologiques, baptisé Project Connect, a permis de recueillir des données concernant plus de 500 000 écoles dans le monde entier, affichant leur connexion Internet en temps réel. Les contenus éducatifs devraient également être élaborés en tenant compte des compétences dont les enfants ont besoin pour s'épanouir dans la société de l'information du XXI<sup>e</sup> siècle, qui évolue rapidement.

55. L'objectif de développement durable n° 4 ne pourra pas être atteint à l'échelle mondiale si on ne fait pas le nécessaire pour augmenter les investissements en faveur de l'éducation et prendre des mesures dans les situations de crise humanitaire. En 2018, l'UNICEF a dispensé un enseignement scolaire ou non scolaire à 6,9 millions d'enfants dans des situations de crise humanitaire, dont 560 000 se trouvant au Soudan du Sud et 1,2 million d'enfants syriens réfugiés vivant en Égypte, en Iraq, en Jordanie, au Liban et en Turquie.

### **C. Protéger contre la maltraitance, l'exploitation et la violence**

56. L'adoption de la proclamation ministérielle sur la violence contre les enfants, lors du sommet historique Global Solutions de 2018, a permis de focaliser l'attention rapidement sur la prévention de la violence. En 2018, l'UNICEF a appuyé les efforts déployés par 134 pays pour fournir des services de prévention et d'aide aux enfants touchés par la violence, notamment au moyen de politiques et de plans d'action nationaux visant à prévenir et à combattre l'exploitation sexuelle des enfants et les atteintes sexuelles commises à leur égard. Plus de 2 millions de mères, de pères et d'aidants familiaux ont pris part à des programmes de formation aux compétences parentales dans 75 pays. Une alliance a été créée entre End Violence, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'UNICEF, le Ministère du développement international du Royaume-Uni et l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles afin qu'il n'y ait plus de violence dans les écoles à l'horizon 2024. Des progrès importants ont été réalisés pour mieux intégrer les approches multisectorielles de la lutte contre la violence à l'égard des enfants. Près de 2,3 millions de filles et de garçons ayant subi des violences dans 112 pays ont ainsi bénéficié de services d'aide sociale, de santé et de justice et de services relatifs à l'application de la loi.

57. En 2018, l'UNICEF a publié une analyse révélant que 25 millions de mariages d'enfants avaient été évités grâce aux progrès accomplis au cours des 10 années précédentes, notamment le recul marqué des mariages d'enfants en Asie du Sud : en effet, le taux de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées pour la première fois avant 18 ans est passé de près de 50 % à 30 %. En 2018, 3 millions d'adolescentes âgées de 10 à 19 ans ont bénéficié de services de prévention et de prise en charge dans le cadre du Programme mondial FNUAP-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants. S'appuyant sur la Campagne de l'Union africaine visant à mettre fin au mariage d'enfants, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a achevé l'étude analytique multinationale qu'elle avait entreprise sur les lois, politiques, interventions et pratiques culturelles relatives au mariage d'enfants en Afrique et organisé en 2018 un dialogue portant sur l'action publique à mener pour favoriser la mise en œuvre du Programme 2030 dans ce domaine.

58. Le Programme commun FNUAP-UNICEF de lutte contre les mutilations génitales féminines a permis de fournir des services de prévention et de protection à près de 100 000 filles et femmes, et près de 7 millions de personnes ont participé à des activités d'information, de communication et de mobilisation sociale visant à lutter contre les mutilations génitales féminines. Le fructueux travail de programmation accompli par les deux organismes a débouché sur des engagements de ressources émanant de six nouveaux donateurs, dont le premier donateur du secteur privé.

59. La création de comités de protection de l'enfance chargés de détecter et de signaler les cas de violence perpétrée contre des enfants dans 96 localités en Côte d'Ivoire est un exemple d'initiative nationale mise en place pour protéger les enfants. En août 2018, le Mexique a publié son programme national de protection de l'enfance et de l'adolescence, élaboré en collaboration avec le secteur privé, les milieux universitaires, la société civile et des organisations internationales, qui définit des objectifs et des stratégies spécifiques visant à assurer le bien-être des enfants et des adolescents. En Sierra Leone, ONU-Femmes a appuyé des campagnes de sensibilisation et des actions de formation sur la sensibilisation en partenariat avec des organisations de la société civile, le Gouvernement, des organisations internationales et d'autres partenaires, le but étant de mieux faire connaître au public le problème de la violence sexuelle à l'égard des filles. Malgré les progrès enregistrés, des centaines de millions d'enfants ont fait l'objet de pratiques néfastes, de violences ou d'exploitation en 2018. Chaque année, près de 12 millions de filles dans le monde sont en effet mariées enfants, et plus de 150 millions d'autres filles risquent de l'être d'ici à 2030 si des progrès spectaculaires ne sont pas accomplis rapidement.

60. Le suivi continu assuré en vue de la publication du Rapport mondial de l'ONUDC sur la traite des personnes montre que les enfants continuent d'être la cible des trafiquants : 30 % de toutes les victimes recensées dans le monde entre 2016 et 2017 sont des enfants, principalement des filles. En réponse, l'ONUDC a fourni une assistance technique visant spécifiquement à renforcer la capacité des États Membres à protéger les enfants contre toutes les formes de traite des personnes. En 2018, près de 1,7 million d'enfants en situation de déplacement ont bénéficié de services de protection grâce à des programmes appuyés par l'UNICEF dans 48 pays, soit près du double du nombre enregistré en 2017. En partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Ligue des États arabes a élaboré une stratégie de protection des enfants réfugiés et déplacés dans les pays arabes, qui s'attaque à des questions importantes, notamment les principes fondamentaux de la protection des enfants réfugiés.

61. Au cours de la période considérée, on s'est efforcé de développer les mesures et les investissements visant à renforcer les systèmes de protection de l'enfance, en particulier le rôle du personnel des services sociaux. Le nombre de pays ayant fait état de mesures et de progrès est passé de 114 en 2017 à 132 en 2018, et 17 autres pays se sont engagés pour la première fois à appuyer le renforcement des effectifs des services sociaux, les plus grandes avancées ayant été enregistrées dans le domaine du renforcement du cadre normatif.

62. En 2018, des efforts concertés ont permis de renforcer la portée et les effets des interventions humanitaires et de les placer sous le signe du développement durable. Cette même année, plus d'un million de femmes, de filles et de garçons ont reçu une formation portant sur les mesures qui permettent d'atténuer les risques de violence de genre, y compris les mesures de prévention et d'intervention, et 3,6 millions d'enfants et d'adolescents ont bénéficié au niveau local d'un accompagnement psychosocial et de services de santé mentale, notamment d'un accès à des espaces adaptés aux enfants. La sensibilisation aux dangers des mines, dont le but est de faire reculer le nombre de blessures causées par les mines et restes explosifs de guerre, a permis à plus de

3,7 millions d'enfants dans 18 pays d'écouter des messages d'une importance vitale. En 2018, l'UNICEF et ses partenaires ont recensé dans 43 pays plus de 113 000 enfants non accompagnés et séparés vivant dans des situations de crise humanitaire. Plus de 61 % des enfants non accompagnés et séparés enregistrés auprès des services de recherche et de réunification des familles ont pu être réunis avec leur famille ou ont bénéficié d'une prise en charge familiale ou de services alternatifs adaptés. En 2018, avec l'appui de l'UNICEF, 13 643 enfants se trouvant dans 16 pays répartis dans cinq régions ont été délivrés des forces et groupes armés ; 13 516 enfants ont bénéficié de soins et de services, et 9 346 (68 %) d'entre eux ont été réunis avec leur famille.

63. L'ONU a redoublé d'efforts pour renforcer l'action collective menée en faveur de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les situations de crises humanitaires. Dans 16 bureaux de pays, l'UNICEF a collaboré avec des partenaires pour exécuter des programmes axés sur les enfants et sur les survivants dans des environnements à haut risque, ouvrant ainsi la voie à une mise en place plus rapide d'une protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans tous les pays dotés de plans d'aide humanitaire et de plans d'aide aux réfugiés.

64. En 2018, 71 pays ont apporté une assistance aux filles et aux garçons qui avaient affaire à des organes judiciaires ou administratifs, l'objectif étant de favoriser l'accès aux services judiciaires. Dans au moins 65 pays, l'UNICEF a appuyé le renforcement des capacités des professionnels de la justice, dont 44 % ont reçu une formation sur la gestion des délinquants mineurs et 59 % sur la gestion des enfants victimes. En 2018, l'appui de l'UNICEF aux services nationaux de l'état civil s'est traduit par l'enregistrement de plus de 16 millions de naissances dans 49 pays et la délivrance de certificats de naissance concernant plus de 13 millions d'enfants dans 41 pays.

65. Le cyberharcèlement peut causer de graves préjudices et nuire à la santé mentale, car il peut toucher rapidement un large public et rester accessible en ligne indéfiniment, suivant virtuellement ses victimes à vie sur Internet. Les victimes de cyberharcèlement risquent davantage de consommer de l'alcool et des drogues et de manquer des cours que les élèves n'ayant pas subi de cyberharcèlement. Elles sont également plus susceptibles d'obtenir de mauvaises notes et d'avoir une faible estime d'elles-mêmes ainsi que des problèmes de santé. Dans des cas extrêmes, il est arrivé que le cyberharcèlement conduise au suicide. D'après les données de l'UNESCO sur la prévalence du cyberharcèlement dans les pays à revenu élevé, la proportion d'enfants et d'adolescents touchés par le cyberharcèlement varie de 5 % à 21 %, les filles étant apparemment plus susceptibles que les garçons d'être victimes de ce phénomène.

#### **D. Lutter contre le VIH/sida**

66. Le développement de la prévention de la transmission mère-enfant du VIH est un des plus grands accomplissements enregistrés récemment en matière de santé publique : depuis 2000, il a permis d'éviter en tout 1,8 million de nouvelles infections à VIH chez les enfants de moins de 15 ans. En 2017 (dernière année pour laquelle des données sont disponibles), 80 % des femmes enceintes vivant avec le VIH dans le monde ont reçu un traitement antirétroviral pour rester en bonne santé et éviter de transmettre le virus à leur bébé. En 2018, la Malaisie a été certifiée par l'Organisation mondiale de la Santé comme ayant éliminé la transmission mère-enfant du VIH. Au moment de l'établissement du présent rapport, 11 pays et territoires au total

avaient été certifiés<sup>23</sup>. En Afrique du Sud, la transmission mère-enfant du VIH à six semaines après l'accouchement a beaucoup diminué, puisqu'elle s'établissait à 1,4 % en 2017, contre 8 % en 2008. À l'échelle mondiale, 180 000 nouvelles infections ont été enregistrées chez les enfants de 0 à 4 ans en 2017, ce qui représente une baisse de 35 % depuis 2010, et de 3 % depuis 2016.

67. Si des progrès remarquables ont été accomplis dans la prévention de la transmission verticale du VIH, on estime néanmoins que 1,2 million d'enfants âgés de 0 à 9 ans vivaient avec le virus en 2017<sup>24</sup>. Un diagnostic précoce et la mise en place d'une thérapie antirétrovirale peuvent permettre à ces enfants de survivre et de s'épanouir pour atteindre leur plein potentiel en tant qu'adolescents et adultes. Toutefois, le diagnostic continue d'être posé tardivement, et ce traitement n'est actuellement administré qu'à la moitié des personnes qui en ont besoin, les formules et les schémas posologiques n'étant de surcroît pas optimaux. En 2017, à l'échelle mondiale, 59 % des adultes vivant avec le VIH ont bénéficié d'un traitement antirétroviral, contre seulement 52 % des enfants, soit une légère augmentation par rapport au pourcentage de 49 % enregistré en 2016. Parmi les régions pour lesquelles on disposait de données en 2017, l'Asie du Sud affichait le pourcentage le plus élevé d'enfants bénéficiant d'une thérapie antirétrovirale (73 %), suivie par le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (71 %) puis l'Asie de l'Est et le Pacifique (68 %). Les principaux obstacles étaient l'accès limité au dépistage du VIH pour les nourrissons et une augmentation insuffisante des points d'accès à un traitement pédiatrique.

68. Dans l'ensemble, les progrès accomplis dans la prévention des nouvelles infections à VIH chez les adolescents ont été lents, en particulier chez les adolescentes et les jeunes femmes. En 2017, le taux de nouvelles infections à VIH chez les adolescents âgés de 15 à 19 ans n'était inférieur que de 17 % à celui de 2010, alors que ce taux avait baissé de 35 % chez les enfants de moins de 5 ans au cours de la même période. Chez les adultes de plus de 15 ans, 36 % des 1,6 million de nouvelles infections recensées sont survenues chez les jeunes de 15 à 24 ans : 250 000 chez les 15-19 ans et 330 000 chez les 20-24 ans. Les adolescentes et les jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans comptaient pour 340 000 des nouvelles infections chez les adultes, et les adolescentes représentaient 66 % des nouvelles infections chez les personnes âgées de 15 à 19 ans.

69. En 2017, le nombre d'enfants ayant perdu un de leurs parents ou les deux à cause du sida s'élevait encore à 12 millions. Toutefois, des progrès remarquables ont été réalisés au cours des 10 dernières années pour ce qui est de réduire les incidences sociales et économiques du VIH et du sida sur les enfants et les familles. Les évaluations des programmes nationaux de protection sociale montrent que la protection sociale, en particulier les transferts en espèces, peuvent contribuer à l'amélioration de l'accès à la santé, à l'éducation et à la nutrition, au renforcement des réseaux sociaux, à l'amélioration de l'accès au traitement et à la prévention du VIH/sida, et à la réduction de la vulnérabilité et de la prise de risques des adolescents.

70. La situation actuelle de la lutte contre le VIH exige des solutions innovantes. Par exemple, les premiers utilisateurs des technologies de diagnostic du VIH sur les lieux de soins en Afrique de l'Est et en Afrique australe ont montré que l'existence de plateformes sur les lieux de soins permettait de réduire le délai d'obtention des résultats par rapport aux laboratoires conventionnels, d'augmenter considérablement les taux d'instauration du traitement antirétroviral chez les enfants et de réduire les

<sup>23</sup> Ces pays et territoires sont les suivants : Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Bélarus, Bermudes, Cuba, Îles Caïmanes, Malaisie, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis et Thaïlande.

<sup>24</sup> UNICEF, « Children, HIV and AIDS: Global Snapshot », décembre 2018 (<https://data.unicef.org/resources/children-hiv-and-aids-global-and-regional-snapshots/>).

perdes de patients lors du suivi. Les résultats de dépistage du VIH chez les nourrissons fournis le jour même dans les études pilotes sur les lieux de soins permettent d'améliorer et d'accélérer l'instauration du traitement, de façon à éviter le pic de mortalité précoce lié au VIH qui survient entre 2 et 3 mois chez les nourrissons atteints du VIH. Le Malawi, le Mozambique et le Zimbabwe, pionniers des technologies de diagnostic du VIH sur les lieux de soins, testent également l'intégration du dépistage du VIH et de la tuberculose avec des plateformes sur les lieux de soins capables d'effectuer un multiplexage. Aux Philippines, l'application de la loi de 2018 sur la lutte contre le VIH et le sida élargira l'accès à des stratégies de lutte contre le VIH fondées sur des données probantes et facilitera l'accès à un dépistage guidé du VIH, en particulier pour les enfants à risque.

71. Il est essentiel d'améliorer les connaissances sur le VIH pour en prévenir la transmission. ONU-Femmes a appuyé des campagnes de sensibilisation, des conseils entre pairs, des concours et des formations professionnelles organisés à l'intention de plus de 21 000 jeunes et adolescents au Cameroun, en Jamaïque, au Kenya, au Libéria, au Mozambique, en Ouganda, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. Elle a également mis à la disposition de plus de 17 000 femmes rohingyas vivant au Bangladesh, notamment des adolescentes, des espaces sûrs pour tenir des discussions ouvertes sur des sujets auparavant tabous tels que la prévention du VIH. Elle a apporté son concours à l'organisation de programmes de renforcement des capacités des fonctionnaires des organes nationaux de coordination sur le sida en Chine, en Éthiopie, en Indonésie, au Malawi, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, en Ukraine, au Viet Nam et au Zimbabwe, l'objectif étant que la question de l'égalité femmes-hommes soit prise en compte dans les stratégies de lutte contre le VIH et dans les cadres nationaux de suivi du virus.

#### **IV. Perspectives d'avenir**

72. Entre 2002 et 2018, des millions d'enfants dans le monde entier sont nés avec plus de chances de vivre en bonne santé et d'exploiter leur potentiel. Mais la pauvreté, la discrimination, les catastrophes, la violence et les conflits ont volé à des millions d'autres la chance de jouir de ces mêmes droits. Si l'on observe des améliorations en termes de survie des enfants, des poches d'extrême pauvreté persistent, même dans les pays riches, et les enfants restent surreprésentés dans la population pauvre. Les situations d'urgence humanitaire, la fragilité, l'instabilité et les déplacements menacent encore et toujours les droits de l'enfant. Les inégalités entre les femmes et les hommes, y compris les responsabilités familiales, continuent d'entraver l'accès équitable des femmes aux services et aux ressources, perpétuant ainsi le transfert intergénérationnel de normes et de pratiques inégales entre les sexes et l'inégalité des perspectives pour les filles et les garçons. Il est essentiel d'œuvrer en faveur de l'égalité des sexes pour atteindre tous les objectifs fixés en matière de développement pour les enfants.

73. Compte tenu des synergies qui existent entre la réalisation des droits de l'enfant et la réalisation des objectifs de développement durable, il est recommandé, à l'attention des États Membres, que le rapport annuel sur la suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants devienne un rapport biennal sur les enfants et les objectifs de développement durable, qui serait présenté à l'Assemblée générale ainsi qu'au Conseil économique et social. Si le rapport paraît tous les deux ans, cela laissera suffisamment de temps pour enregistrer les changements notables survenus dans les données à tous les niveaux et permettra ainsi d'avoir une mise à jour plus complète des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs relatifs aux enfants. Il est également recommandé que le rapport soit considéré comme une contribution au processus de suivi et d'examen des

objectifs de développement durable, qui prend place durant le forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social et conformément au paragraphe 17 de la déclaration ministérielle du forum politique de haut niveau de 2018. Le rapport serait établi par l'UNICEF, en collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies.

---